

Direction de la jeunesse, des sports et loisirs de la wilaya d'Alger
Fédération Algérienne de Foot Ball
LIGUE DE FOOT-BALL DE LA WILLAYA D'ALGER

Situation financière du 01/01 au 31/12/2024

	Recettes	Dépenses
Solde au début de l'exercice - Banque	3 121 562,72	
Solde au début de l'exercice - Caisse	6 783,73	
Règlements des Dus par les clubs	6 477 419,66	
Engagement club	7 900 000,00	
Produits sur formation entrain	2 750 000,00	
Produit participation coupe al	180 000,00	
Subventions DJSL WA	4 000 000,00	
Autres Produits	98 300,00	
PRODUITS FAF CONNECT	725 000,00	
Matériel informatique		1 328 735,00
Assurance matériel de transpor		61 751,74
Remun Personnel Permanent		6 061 242,92
Prêts au personnel		30 000,00
COT. CNAS PART OUVRIERE		472 697,07
COT. CNAS PART PATRONALE		1 108 157,51
Fournitures Bureau et consomma		1 039 205,45
Consom. Electricité gaz et eau		8 324,82
Frais entretien Véhicules		537 960,81
Frais AG		160 000,00
Animation Site WEB		95 200,00
Honoraires CAC		380 800,00
Entretien et réparation divers		36 360,00
Entretien et nettoyage Bureau		69 000,00
Frais de restauration		12 000,00
Confection Licence		1 968 177,25
Frais de regroup. causerie et		1 124 460,00
Frais selection W alger		404 639,89
Frais coupe d'Alger et play of		15 300,00
Frais Organisation Tournois et		1 438 010,50
Frais téléphone		228 427,21
Frais de Formation Entraîneurs		2 169 510,85
Cotisation AGO FAF		13 000,00
frais inter net		120 000,00
Frais et Agios		46 620,60
totaux	25 259 066,11	18 929 581,62
Solde de fin de période (31/12/2024) Banque		6 283 642,24
Solde de fin de période (31/12/2024) Caisse		45 842,25
Solde TOTAL	-	6 329 484,49

MEBARKI AHMED
 Commissaire aux Comptes
 N° d'inscription: 2217
 Cité El-Hadj Laziz Boufika

رابطة كرة القدم لولاية الجزائر
 Ligue de Football de la Wilaya d'Alger
 Le Président
Dj OULD AMMAR

Ligue de Football Wilaya d'Alger
 Directeur Administratif et Financier
A. ANNABI

ANNEXE I

Désignation de l'entité :

Ligue de foot ball de la Wilaya d'Alger

Agrément N° 1747 du 12/04/2006

ACCEPTATION DE MANDAT

En application de la résolution l'assemblée générale de la ligue de foot ball de la Wilaya d'Alger, tenue le 16 Mars 2023 à Centre culturel de Aissa MESSAOUDI, Mr MEBARKI Ahmed est désigné en qualité de commissaire aux comptes de la ligue de foot ball de la Wilaya d'Alger. pour un mandat de commissaire aux comptes de l'exercice 2023,2024 et 2025 et ce , conformément aux dispositions du décret n° 01-35 du 24 Chaabane 1422 correspondant au 10 Novembre 2001, portant application des dispositions de l'article 101 de la loi n° 99-11 du 23 Décembre 1999 portant loi de finances pour 2000 relatif aux modalités de contrôle de l'utilisation des subventions de l'état ou des collectivités locales aux associations et aux organisations .

Le commissaire aux comptes déclare n'être frappé d'aucune incompatibilité prévue par la législation et la réglementation en vigueur.

-Mr MEBARKI Ahmed

- Numéro d'inscription au tableau de l'ordre : 2217
- Adresse / Cité Bach Djerrah, B03, P04, Alger
- Téléphone/Fax : 0772 12 81 66 / 0792 28 32 74

Fait à : Alger

Le : 02 Mars 2025

Signature précédée de la mention
« Bon pour acceptation »

MEBARKI AHMED
Commissaire aux Comptes
N°inscription:2217
Cité Saleh el aziz Bouira

ANNEXE II

RAPPORT D'AUDIT

Dans le cadre de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous avons examiné l'état des utilisations de la / des subvention (s) octroyée (s) à la ligue de foot ball de la Wilaya d'Alger pour les exercices du 01 janvier 2024 au 31 Décembre 2024 :

Notre examen a été effectué suivant les normes de la profession et conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et notamment le décret exécutif n° 01-351 du 24 Chaabane 1422 correspondant au 10 Novembre 2001 portant loi de finances pour 2000 relatif aux modalités de contrôle de l'utilisation des subventions de l'état ou des collectivités locales aux associations et organisations.

Il a consisté à vérifier l'utilisation de la / des subvention (s) octroyée (s) à la ligue de foot ball de la Wilaya d'Alger en numéraire et /ou en nature en mettant en œuvre des contrôles sur pièces par preuve, un examen analytique, des entretiens avec l'organe de direction et les informations obtenues des tiers.

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'infraction aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ni d'élément remettant en cause la conformité des dépenses avec les objectifs auxquels la dite /les dites subvention (s) a / ont affectée (e) à la fin de cet exercice.

Le détail de la / des subvention (s) reçue (e) par la ligue de Foot ball de la Wilaya d'Alger pour un montant total en numéraire, **4 000 000,00 DA.**

Fait à : Alger

Le : 02 Mars 2025

MEBARKI AHMED
Commissaire aux Comptes
N°inscription: 2217
Cité Salah el aziz Bouira

ANNEXE III
RAPPORT D'AUDIT

Dans le de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous avons examiné l'état des utilisations de la /des subvention (s) octroyée (s) à **la ligue de foot ball de la Wilaya d'Alger**, pour l'exercice du 01 janvier 2024 au 31 Décembre 2024.

Notre examen a été effectué suivant les normes de la profession et conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et notamment le décret exécutif n° 01-351 du 24 Chaabane 1422 correspondant au 10 Novembre 2001 portant l'application des dispositions de l'article 101 de la loi n° 99-11 du 23 Décembre 1999 portant loi de finances pour 2000 relatif aux modalités de contrôle de l'utilisation des subventions de l'état ou des collectivités locales aux associations et aux organisations .

Il a consisté à vérifier l'utilisation de la / des subvention (s) octroyée à l'association en numéraire et /ou en nature en mettant en œuvre des contrôles sur pièces par preuve, un exemple analytique, des entretiens avec l'organe de direction et les informations obtenues des tiers.

Nos contrôles nous ont permis de déceler les anomalies ci - après décrites :
.....NEANT.....

Compte tenue de l'absence des anomalies nous pouvons certifier la conformité des dépenses avec les objectifs auxquels la / les subvention (s) a /ont été affectée (s) à la fin de cet exercice.

Le détail de la /des subvention (s) reçue (s) par **la ligue de foot ball de la Wilaya d'Alger**, pour un montant total en numéraire de : **4 000 000,00 DA**, en nature ainsi qui en ont été faites, est joint en annexe au présent rapport.

Fait à : Alger

Le : 02 Mars 2025

MEBARKI AHMED
Commissaire aux Comptes
N°inscription:2217
Cité Sidi el aziz Bouira

DETAIL DES RESULTATS D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

1 - La ou les instances donatrices des subventions :

DJS Wilaya d'Alger

2 - Les conditions d'octroi par destination auxquelles sont rattachées ces subventions et les documents présentes par la ligue de foot ball de la Wilaya d'Alger :

Prise en charge engagements des clubs

3 - la liste et l'identifiant des personnes en charge de la demande de subvention de celles chargées de l'engagement des dépenses :

Président : OULD AMMAR Djamil ;
Trésorerie : ANNABI Abdelkader ;
Secrétaire général : CHENAK Ahmed.

4 - L'utilisation réelle de la subvention : Néant.

Dépenses effectuées suivant état joint en annexe dans le présent rapport.

Annexe : Dépenses de fonctionnement de la ligue de Foot Ball de la Wilaya d'Alger du (01 janvier 2024 au 31 Décembre 2024)

5 - La conformité de l'utilisation de la subvention par rapport à l'objet qui a présidé à son octroi :
.....**NEANT**.....

6 - L'inventaire physique des biens meubles et immeubles acquis durant 01 janvier 2024 au 15 Octobre 2024 sont :

- **05 Ordinateurs** pour un montant de : **828 835,00 DA ;**
- **01 Imprimante licence** pour un montant de : **250 000.00 DA ;**
- **01 Imprimante** pour un montant de : **119 500.00 DA ;**

Total : 1 198 335,00 DA.

Fait à : Alger

Le : 02 Mars 2025

MEBARKI AHMED
Commissaire aux Comptes
N° inscription: 2217
Cité de la Liberté - Bouira